



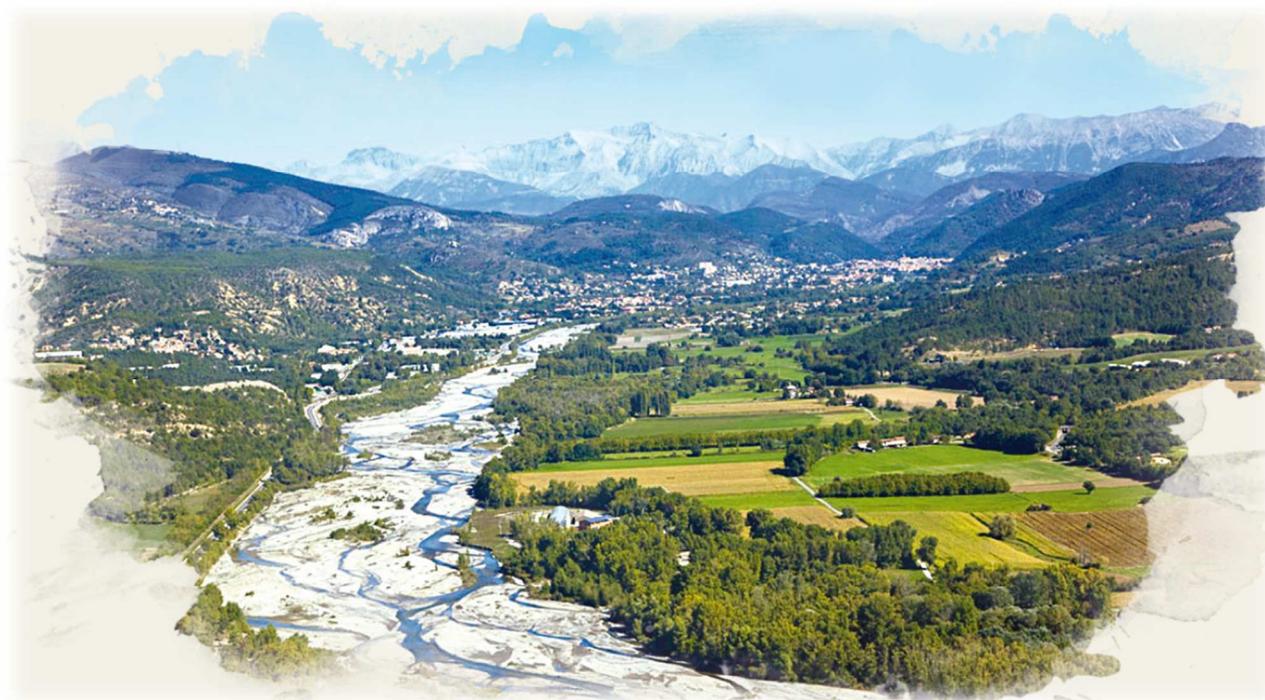
SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BLÉONE

*Le pays des sources*

# 1<sup>er</sup> COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

16 Novembre 2011

*Salle Abbé Féraud - Digne les Bains*



Bléone  
Contrat de Rivière  
et affluents



SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BLÉONE

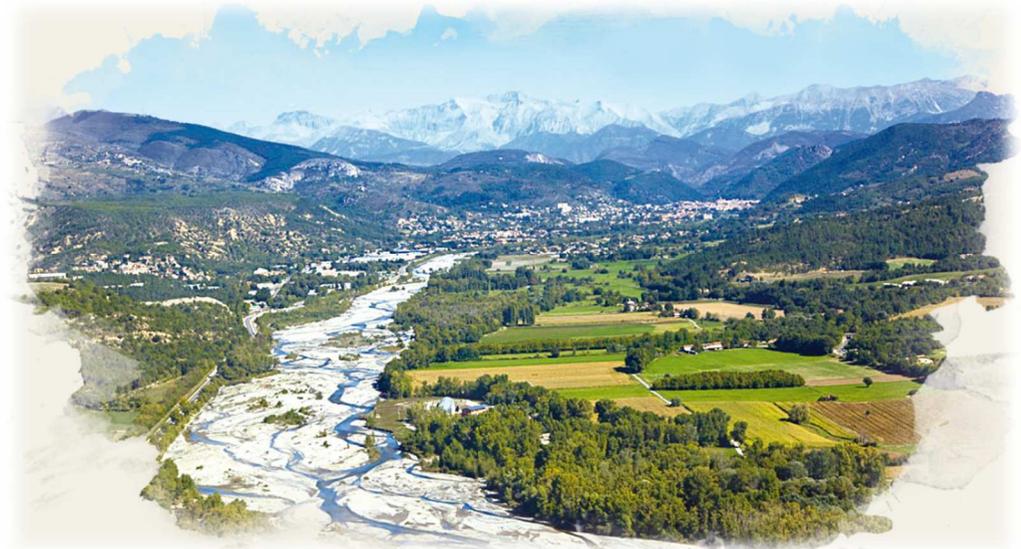
Le pays des sources

## Ordre du jour

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



Bléone  
**Contrat de Rivière**  
et affluents



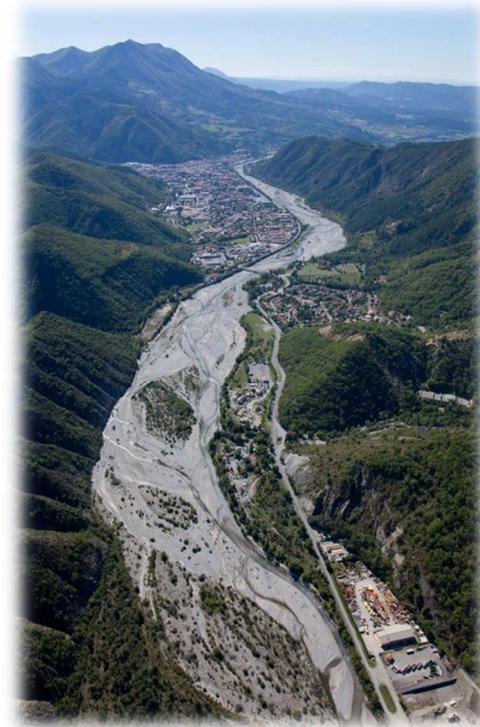
SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BLÉONE

*Le pays des sources*

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



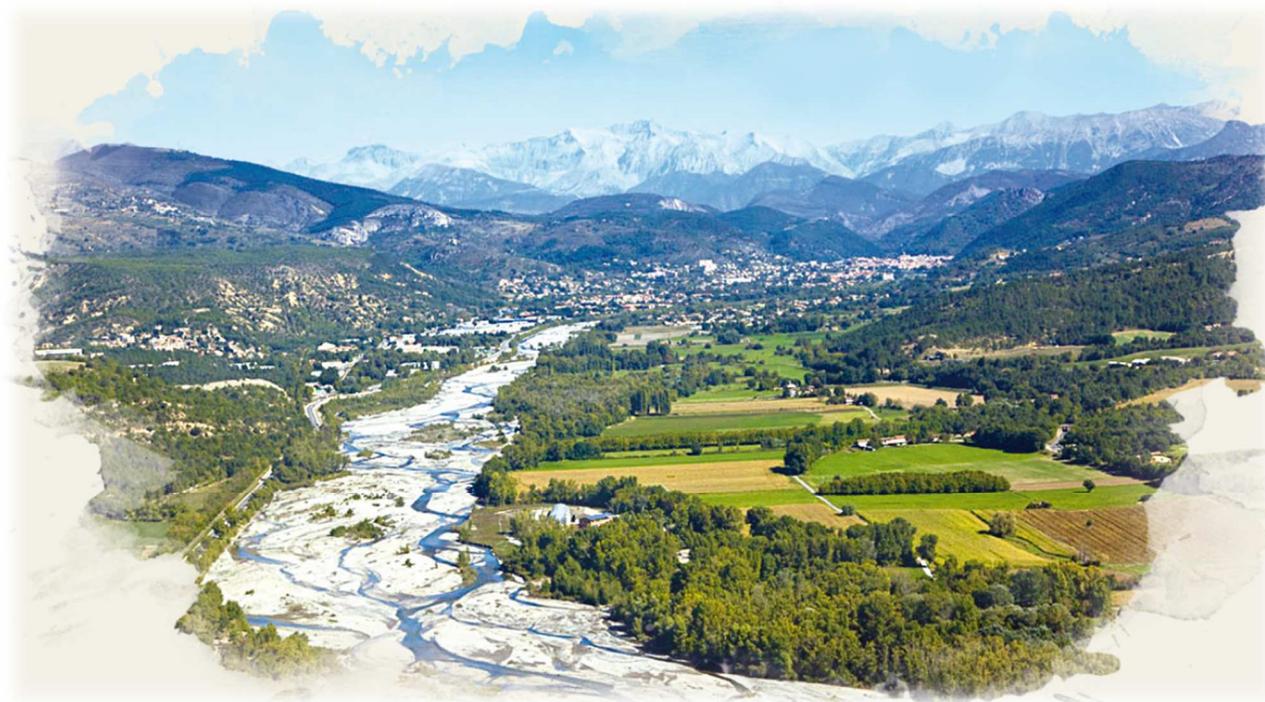
# Présentation du projet de Contrat de Rivière

(SMAB)

## *Ouverture de séance*

1. **Présentation du projet de Contrat de Rivière**
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

## *Clôture de séance*



# L'objet d'un Contrat de Rivière

Un CONTRAT DE RIVIERE, c'est ...

... un **accord technique et financier** entre des maîtres d'ouvrages (SMAB, communes, Communautés de Communes, associations, Chambres consulaires ...)

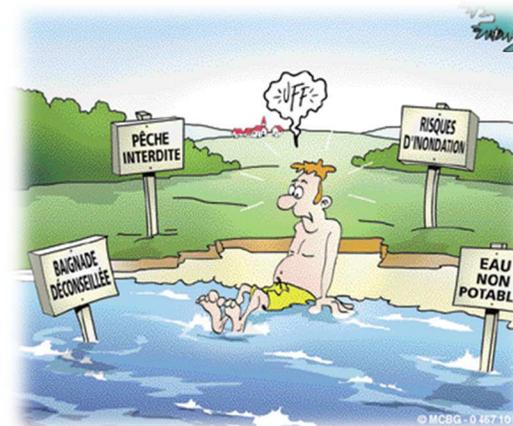
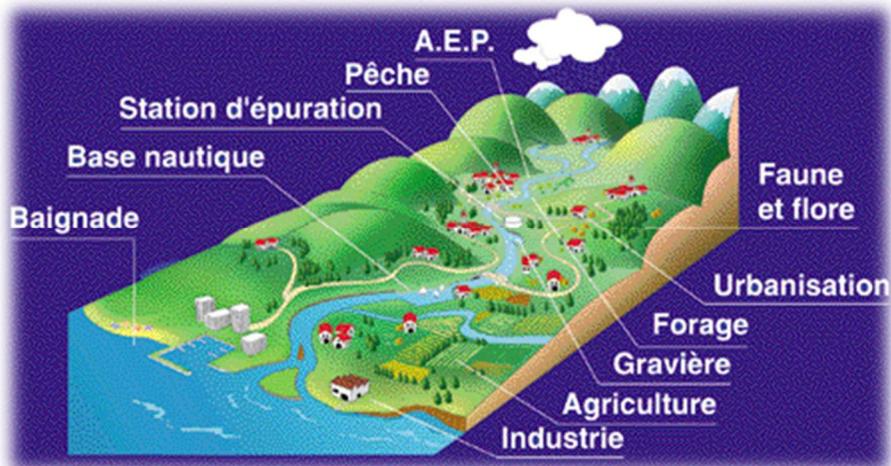
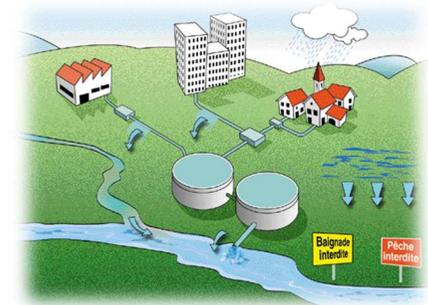
et des partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau)

sur un programme d'actions (5 à 7 ans) répondant à des enjeux et des objectifs locaux

... un outil de **gestion globale et concertée** des rivières

... *les usages de la rivière sont multiples ...*

... *et que tout le monde se situe à l'aval de quelqu'un ...*

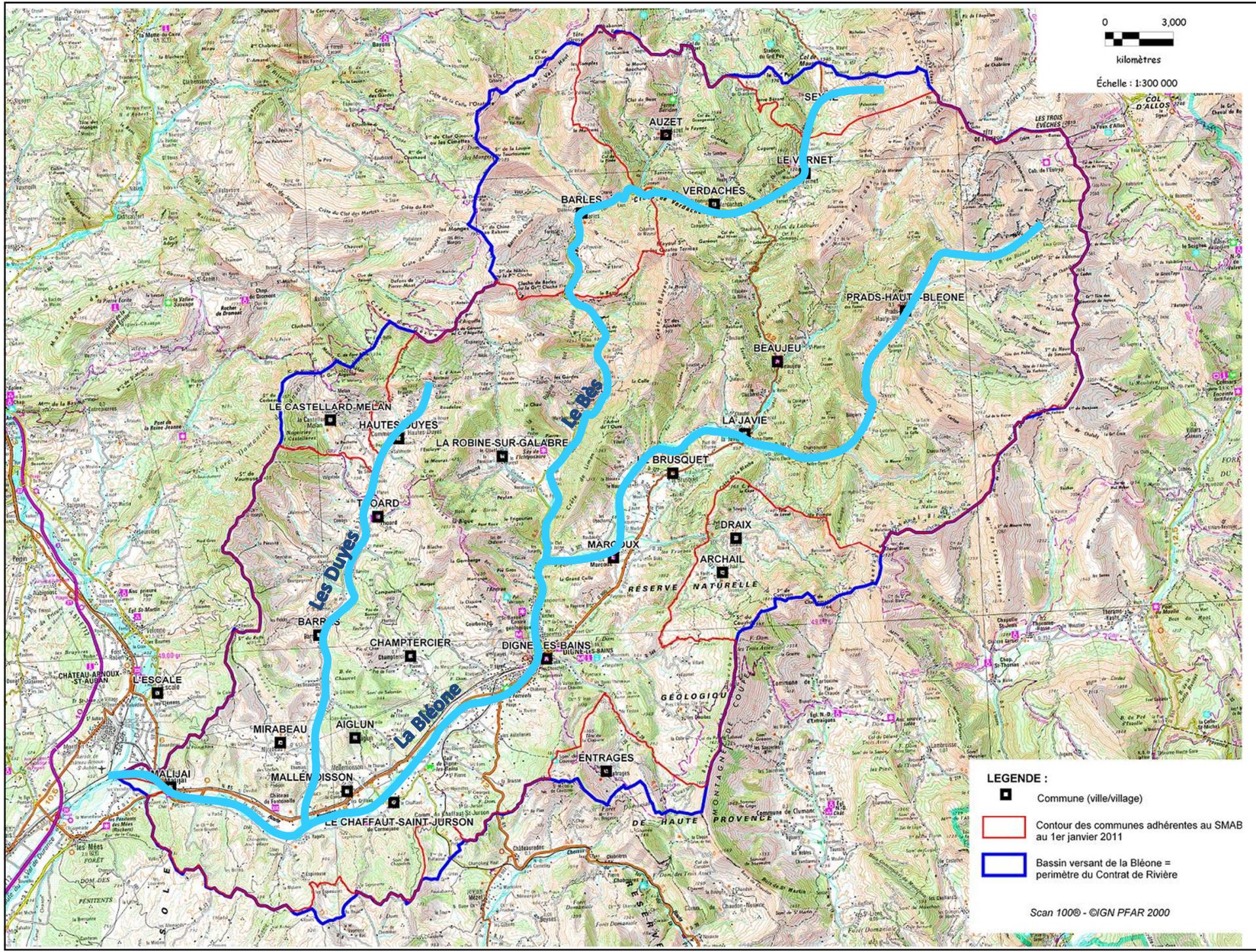
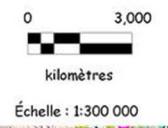


# Le Périmètre

⇒ *Le bassin versant de la Bléone*

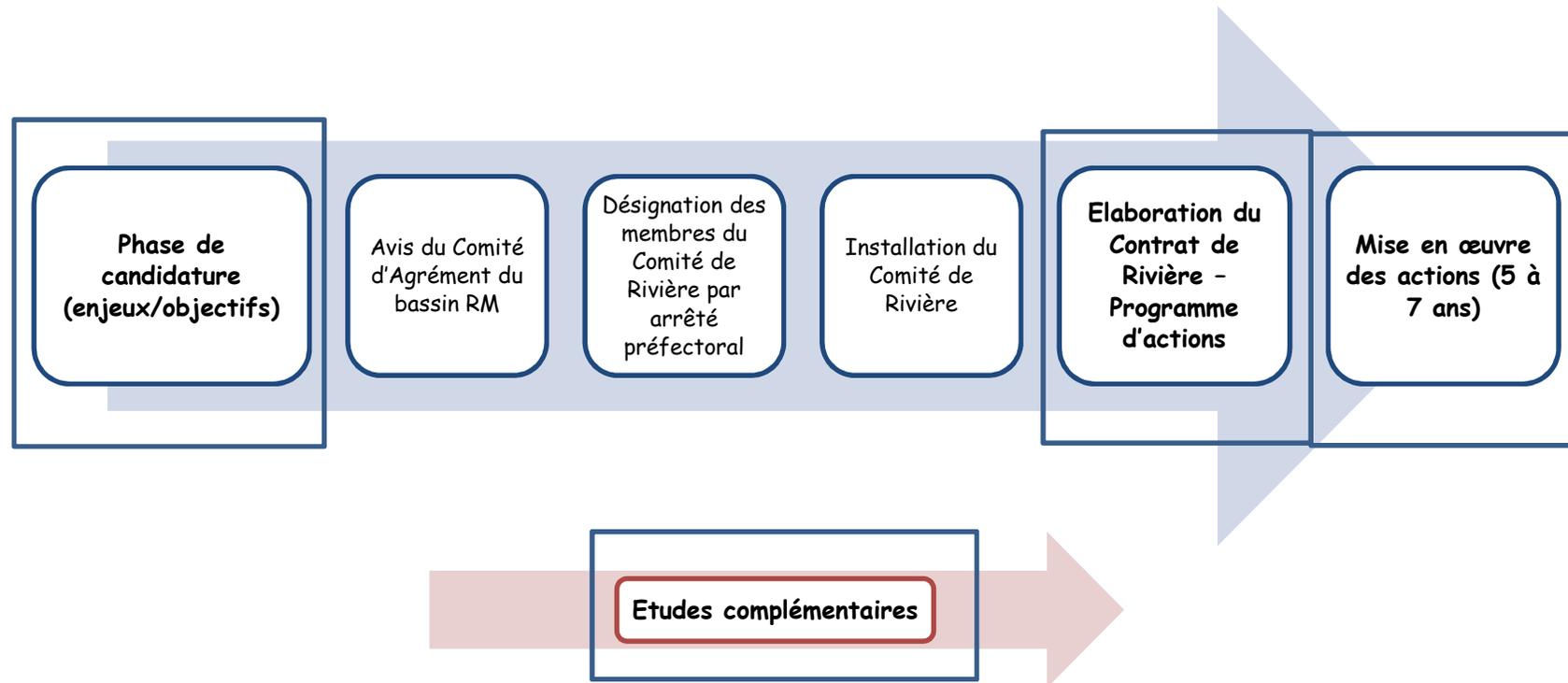
- 26 communes
- $\approx 30\ 000$  habitants
- $900\text{ km}^2$





- LEGENDE :**
- Commune (ville/village)
  - ▭ Contour des communes adhérentes au SMAB au 1er janvier 2011
  - ▭ Bassin versant de la Bléone = périmètre du Contrat de Rivière

## Le déroulement de la démarche



### Phase de candidature :

- Engagée en novembre 2009 (1<sup>er</sup> comité de Pilotage)
- Finalisée en octobre 2010 (2<sup>nd</sup> Comité de Pilotage et Dépôt du dossier de candidature)

**Etat des lieux / Diagnostic des cours d'eau**  
= qualité des eaux, gestion quantitative,  
qualité des milieux, risques d'inondation ....



**Définition des  
Atouts et Contraintes du territoire**

**Etablis à partir :**

- ✓ du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Bléone et de ses affluents (SMAB / SOGREAH, 2007)
- ✓ de l'état des lieux SDAGE et du PDM territorialisé

# La Bléone

## et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Rhône Méditerranée » 2010-2015

- Issu de la transcription de la Directive Cadre sur l'Eau - **ATTEINTE DU BON ETAT DES COURS D'EAU AVANT 2015**
  - Fixe objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique
- RM = référence commune pour tous les acteurs de l'eau (légitimité politique et portée juridique)

- **Identification de problèmes à l'échelle des BV ⇒ Actions concrètes proposées**

Problèmes	Exemple d'actions à mettre en place
Absence de gestion locale et concertée	Mettre en place un dispositif de gestion concertée = Contrat de Rivière
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées
Dégradation morphologique	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
Altération de la continuité biologique	Définir une stratégie de restauration de la continuité biologique
Déséquilibre quantitatif	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)

⇒ **Document opposable à l'Administration (Etat, Collectivités territoriales et leurs établissements publics) =** toutes décisions réglementaires (décision lié à la police de l'eau) et à caractère budgétaires ou financier (programme d'aide financière) doivent y être compatibles

Etat des lieux / Diagnostic des cours d'eau  
= qualité des eaux, gestion quantitative,  
qualité des milieux, risques d'inondation ....



Définition des  
Atouts et Contraintes du territoire



Définition des ENJEUX



Définition des OBJECTIFS



Définition des actions  
(phase suivante de l'élaboration du  
Contrat de Rivière)

Etablis à partir :

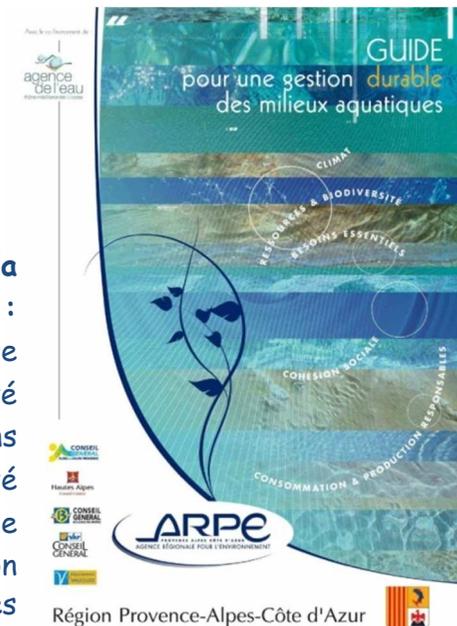
- ✓ du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Bléone et de ses affluents (SMAB / SOGREAH, 2007)
- ✓ de l'état des lieux SDAGE et du PDM territorialisé

Propositions du SMAB

Discussions dans les Commissions Thématiques

Collaboration étroite avec l'ARPE sur la prise en compte des 5 finalités du DD :

- Lutte contre changement climatique
- Préservation de la Biodiversité
- Epanouissement des êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité
- Développement suivant des modes de production et de consommation responsables



## Les objectifs retenus sur le BV ?



⇒ Poursuivre des efforts accomplis en matière de traitement des rejets domestiques

*Réhabilitation d'une STEP Communale et du réseau de collecte*

⇒ Lutter contre les pollutions non domestiques (agricoles, toxiques...)

*Mise en place de Mesures Agro-environnementales à l'échelle d'une exploitation agricole*

⇒ Améliorer les connaissances

⇒ Améliorer le suivi de la qualité des eaux



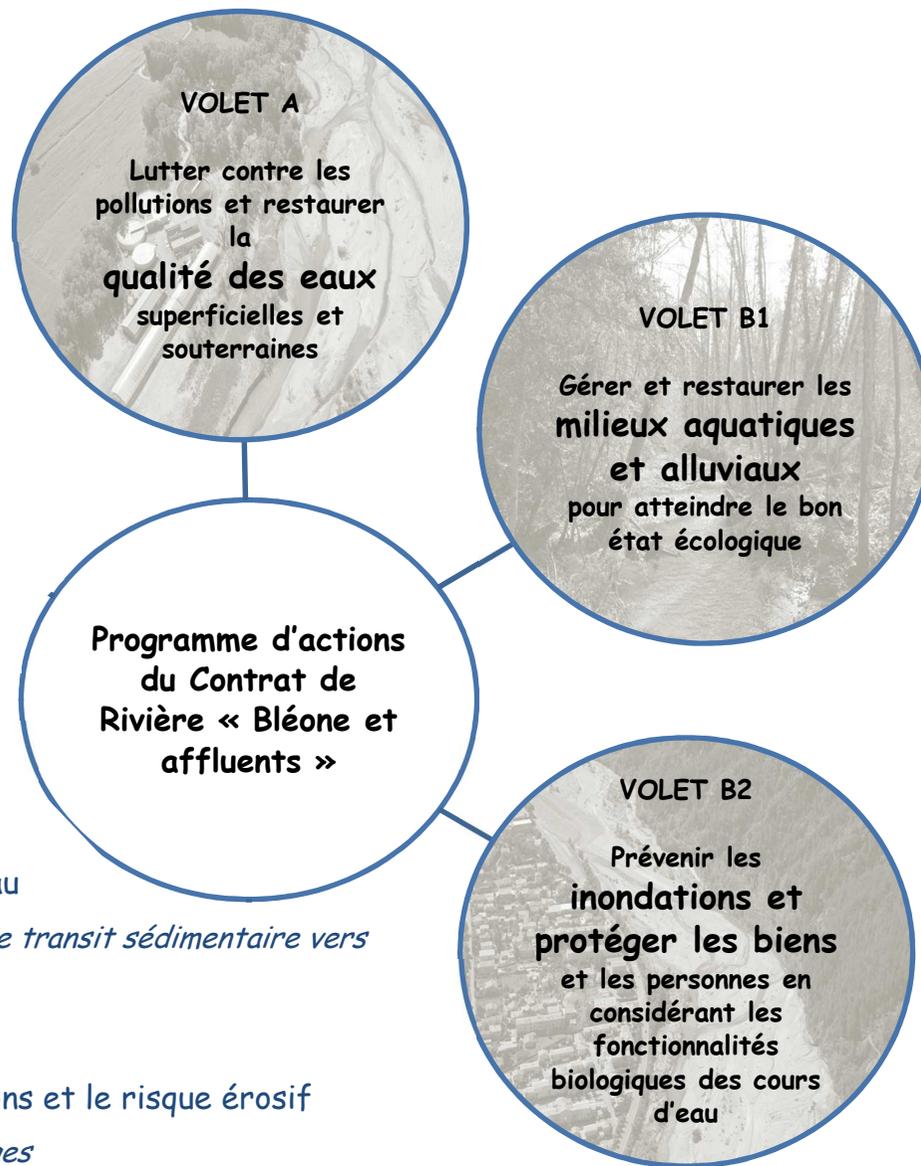
⇒ Maintenir et protéger la qualité des milieux

*Animation foncière*

⇒ Améliorer les fonctionnalités biologiques des milieux dégradés

*Restauration d'adoux*

⇒ Améliorer les connaissances



⇒ Assurer un meilleur équilibre des cours d'eau  
*Aménager les 5 seuils transversaux pour rétablir le transit sédimentaire vers  
la Durance*

⇒ Assurer une protection contre les inondations et le risque érosif  
*Travaux de confortement et/ou entretien d'ouvrages*

⇒ Développer la prévention et la gestion de crise  
*Mise en place d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)*

⇒ Organiser une gestion harmonieuse de la ressource en eau

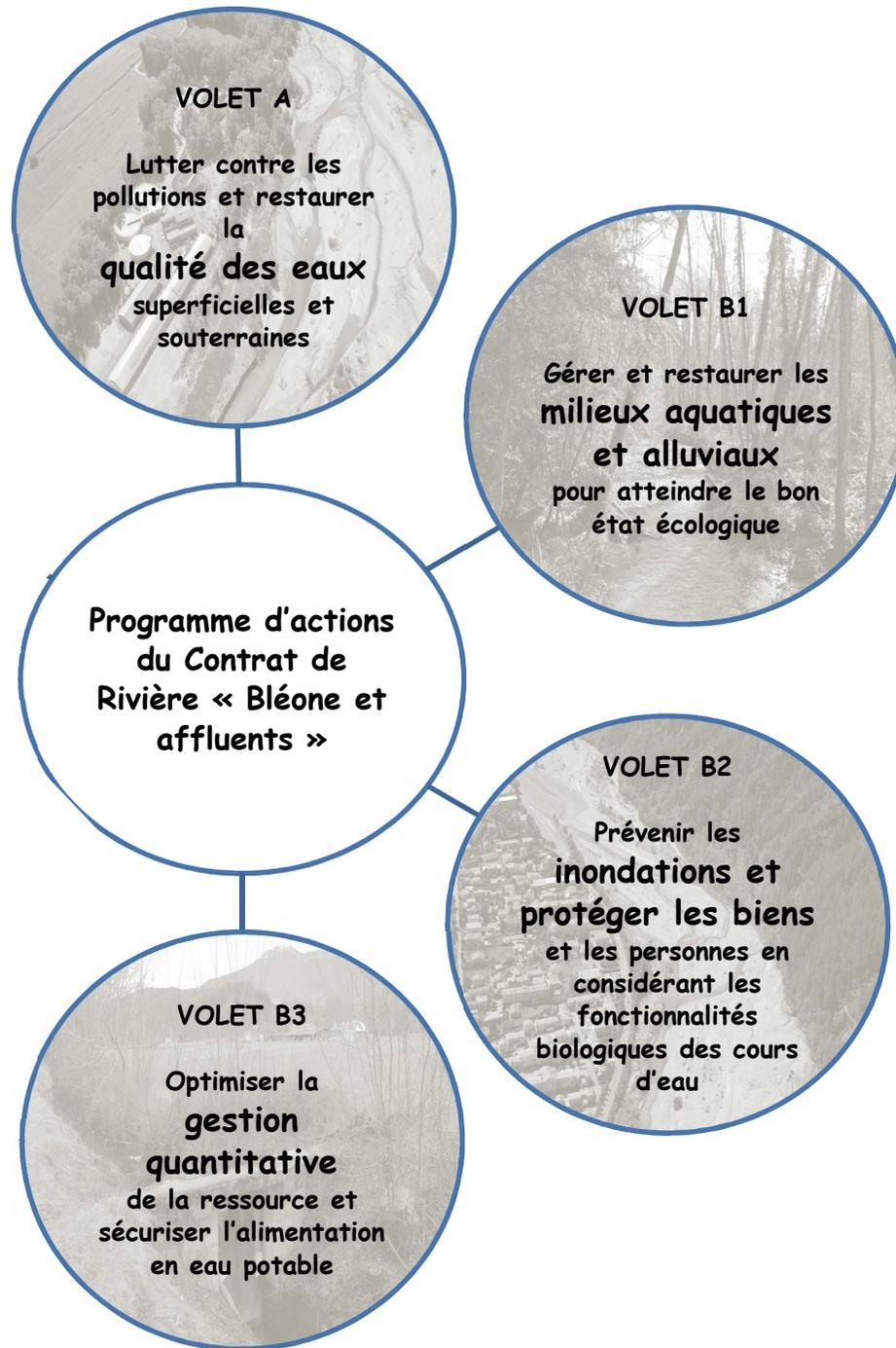
*Modernisation des systèmes de distribution de l'eau potable*

*Modification des pratiques d'irrigation en tendant vers des systèmes plus économiques en eau*

⇒ Pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités

*Mise en place de périmètres de protection des captages*

⇒ Améliorer les connaissances



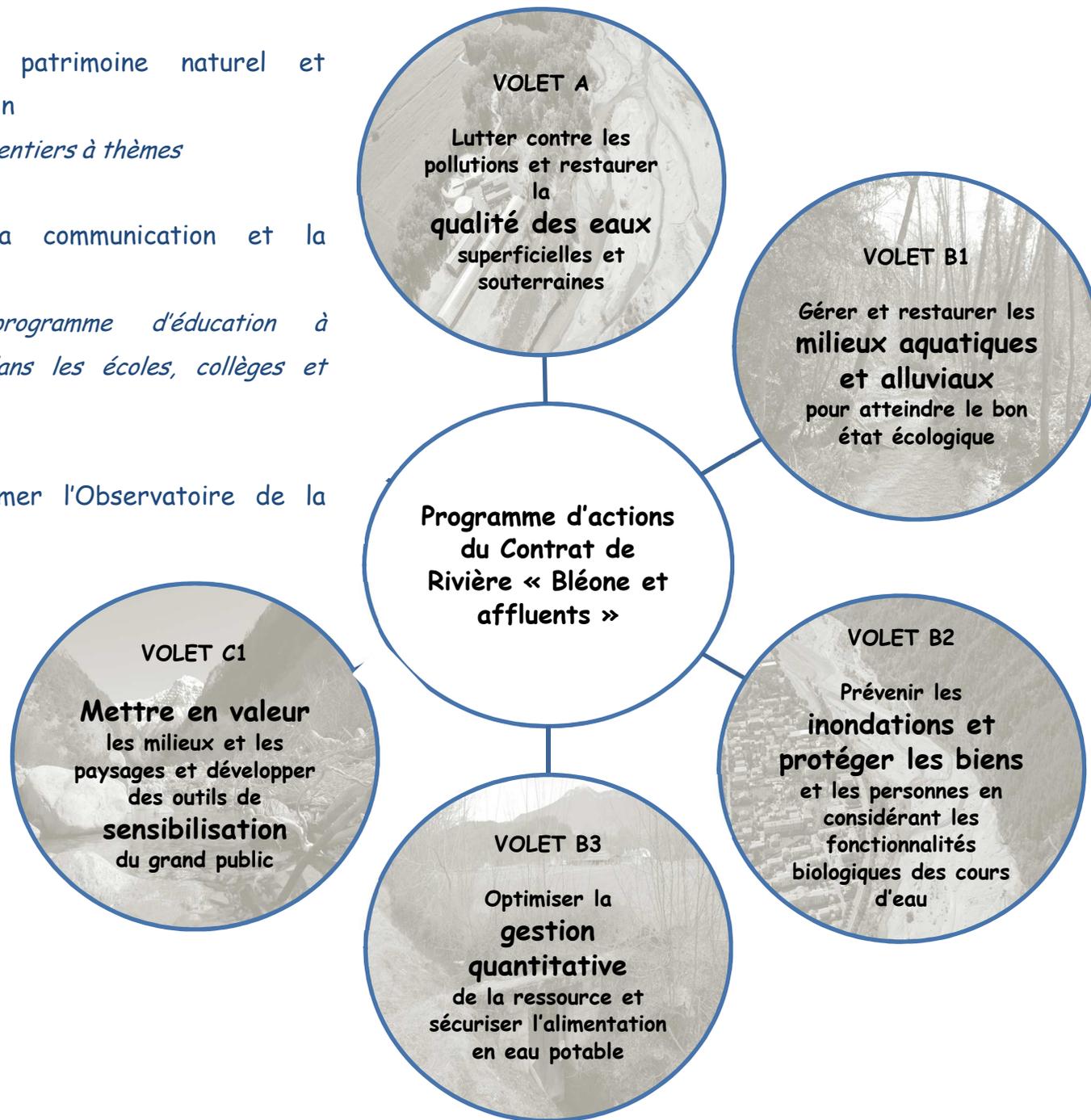
⇒ Valoriser le patrimoine naturel et paysager du bassin

*Aménagement de sentiers à thèmes*

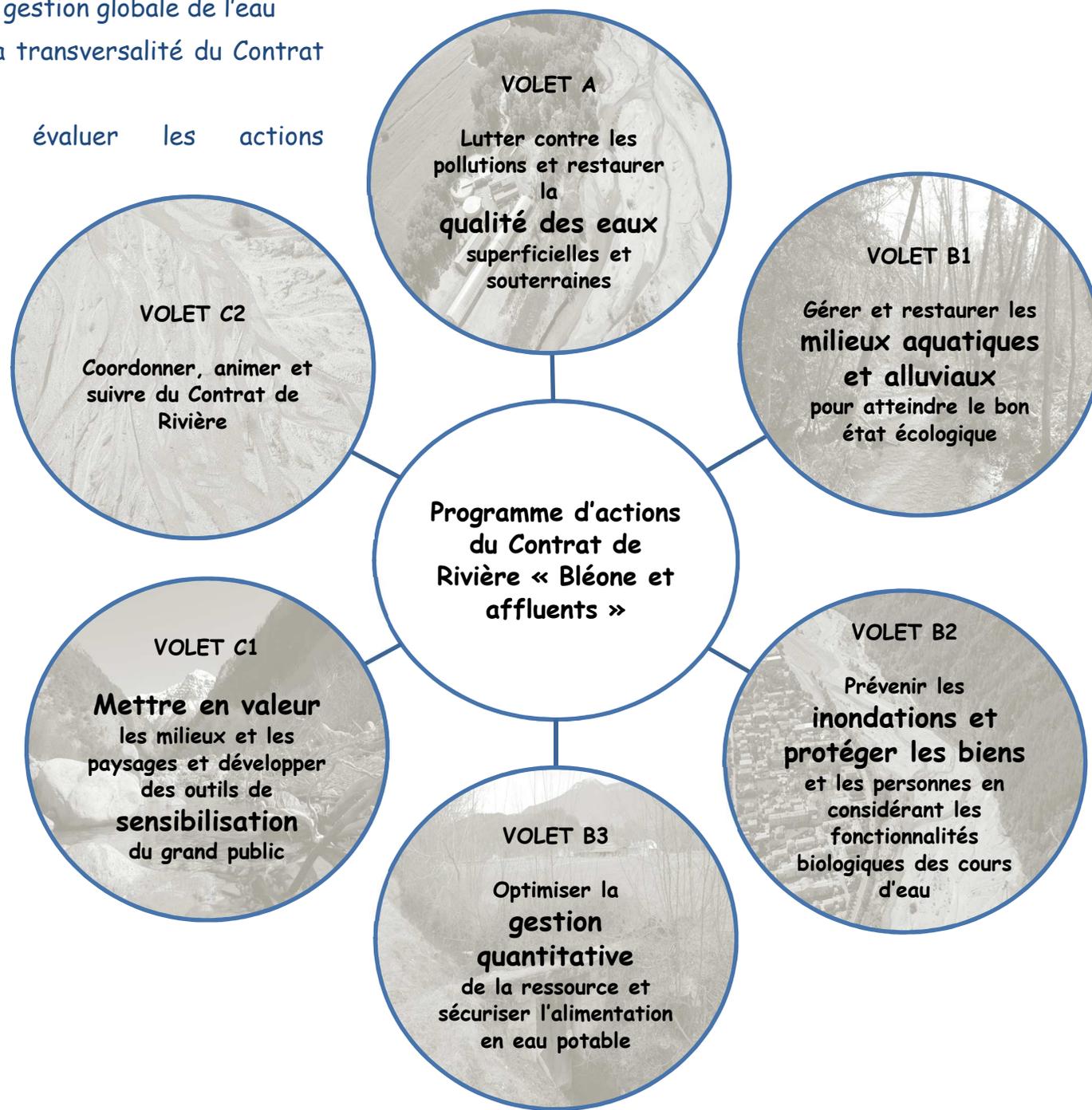
⇒ Développer la communication et la sensibilisation

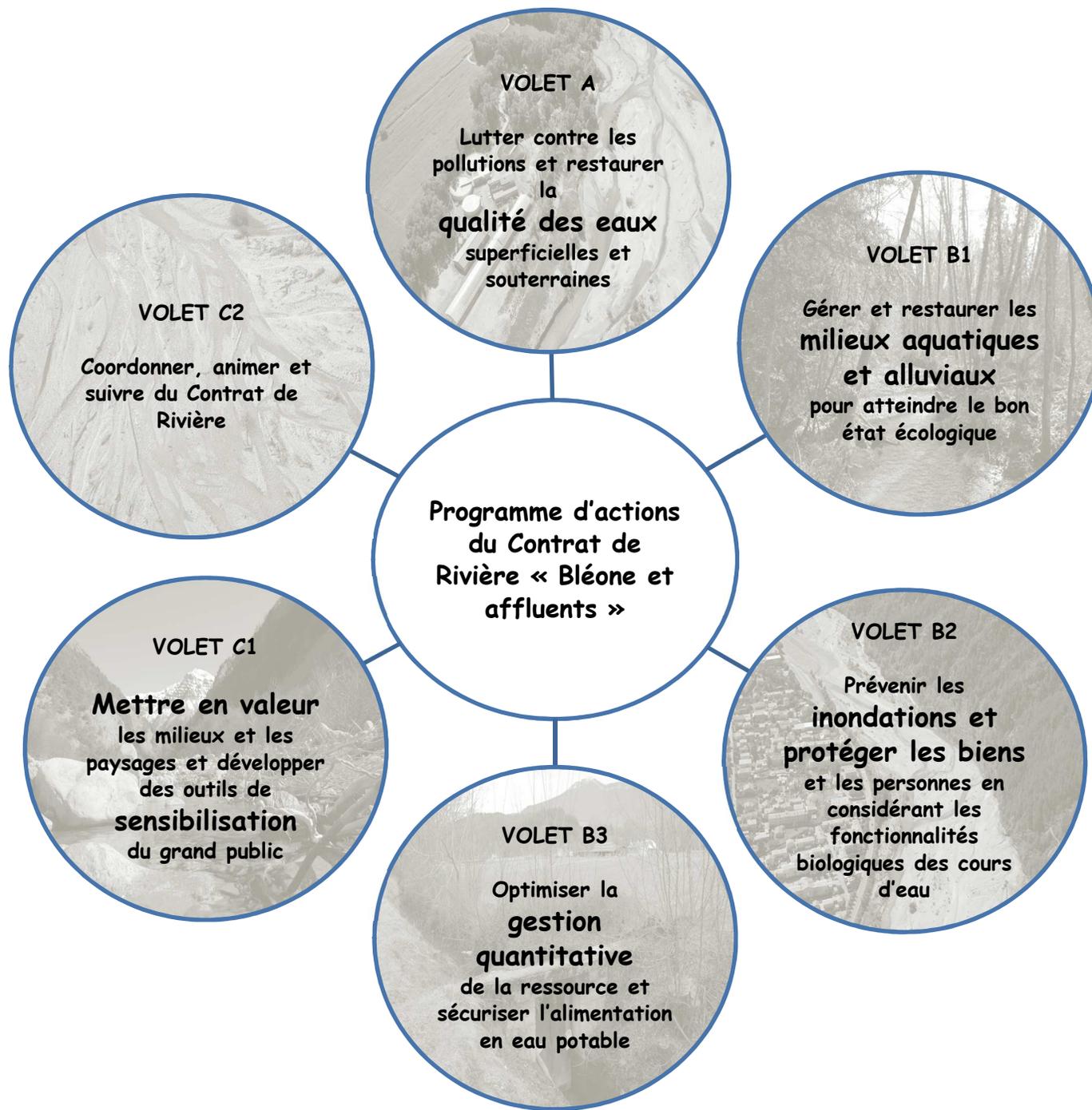
*Proposer un programme d'éducation à l'Environnement dans les écoles, collèges et lycées de la vallée*

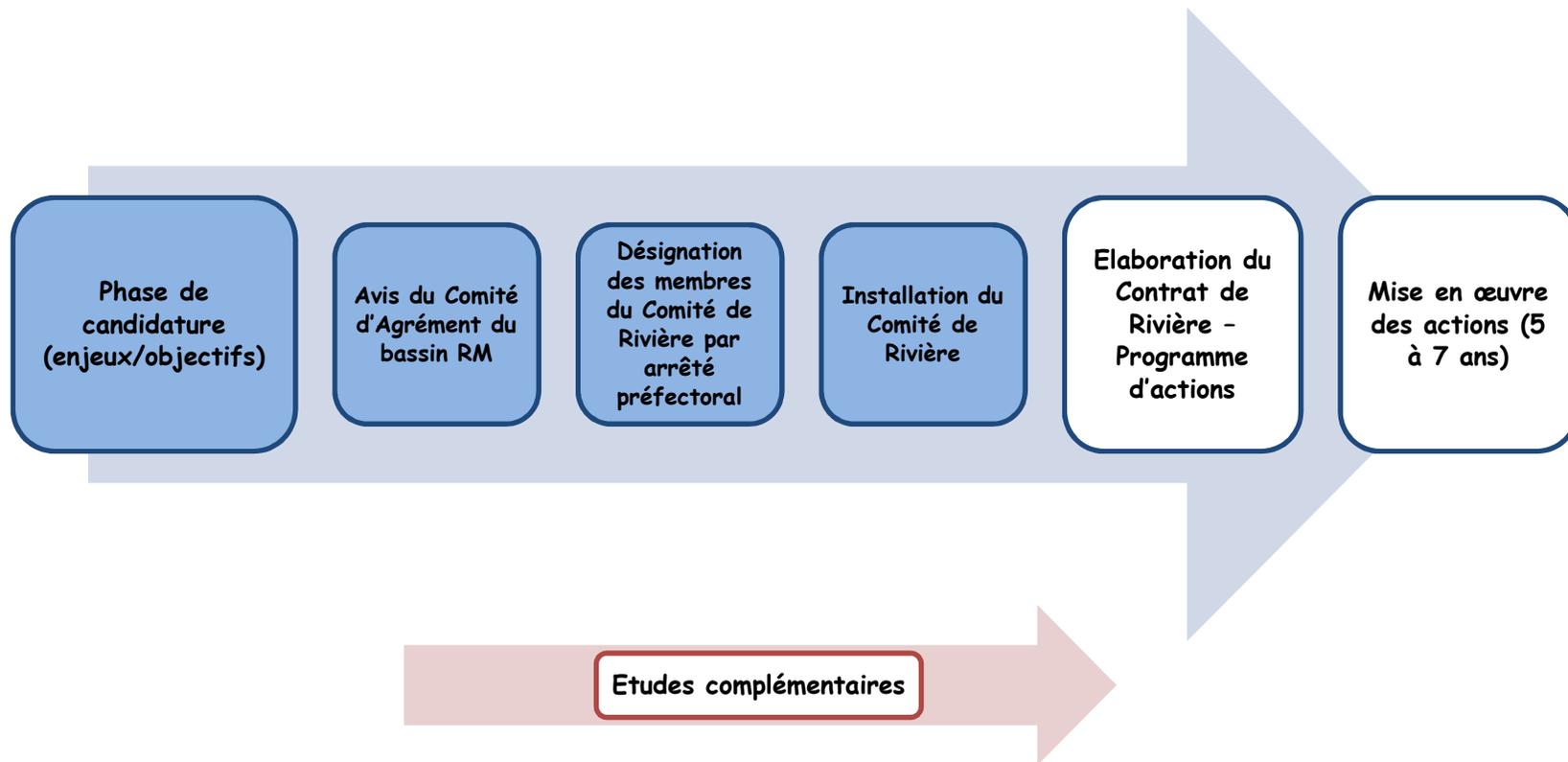
⇒ Créer et animer l'Observatoire de la Bléone



- ⇒ Pérenniser la gestion globale de l'eau
- ⇒ Développer la transversalité du Contrat Rivière
- ⇒ Suivre et évaluer les actions entreprises

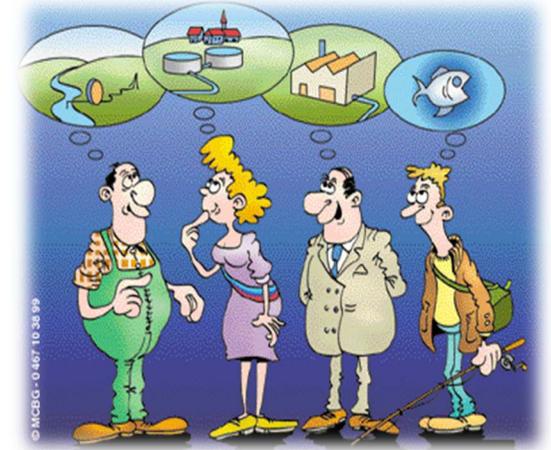






- Avis favorable du Comité d'Agrément du bassin RM le 21 janvier 2011 (*Délibération dans dossier de séance*)
- Désignation des membres du Comité de Rivière par arrêté préfectoral le 12 juillet 2011 (*modifié récemment - Nouvel arrêté dans dossier de séance*)
- Installation du Comité de Rivière : **Réunion de ce jour**

# Le Comité de Rivière



## Composition :

- Collège des représentants des **collectivités territoriales**, de leurs groupements et des établissements publics locaux (34 membres)
- Collège des représentants des **usagers**, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres)
- Collège des représentants de l'**Etat** et de ses établissements publics (9 membres)

## Rôles du Comité de Rivière :

### 1. Phase d'élaboration du Contrat

- Choix de la stratégie d'élaboration du Contrat
- Validation du programme d'actions et du document définitif

### 2. Phase de mise en œuvre du Contrat

- Examen des comptes rendus annuels
- Validation du programme d'actions de l'année suivante

⇒ Réunion au moins 1 fois par an

## Comité de Rivière / Comité Syndical ?

	Comité de Rivière	Comité Syndical
<b>Représente :</b>	L'ensemble des usagers de l'eau du bassin versant (élus, professionnels, usagers, Etat et administrations)	Les collectivités membres du SMAB - Composé de 23 délégués titulaires (20 communes + CG04)
<b>Missions :</b>	<p><b>Elaboration du Contrat</b> : concertation et programmation</p> <p><i>Consulter et associer l'ensemble des usagers de l'eau à la démarche de contrat de rivière afin de dégager des orientations et stratégies de gestion prenant en compte les intérêts et contraintes de l'ensemble des usagers</i></p> <p><b>Suivi de la mise en œuvre du Contrat</b></p>	<p><b>Administrer le SMAB</b></p> <p><b>Animation de la démarche Contrat de Rivière</b> : mise à disposition de ses moyens humains + portage et suivi des études complémentaires</p> <p><b>Mise en œuvre des actions</b> relevant de ses compétences sur délégation des communes adhérentes</p>

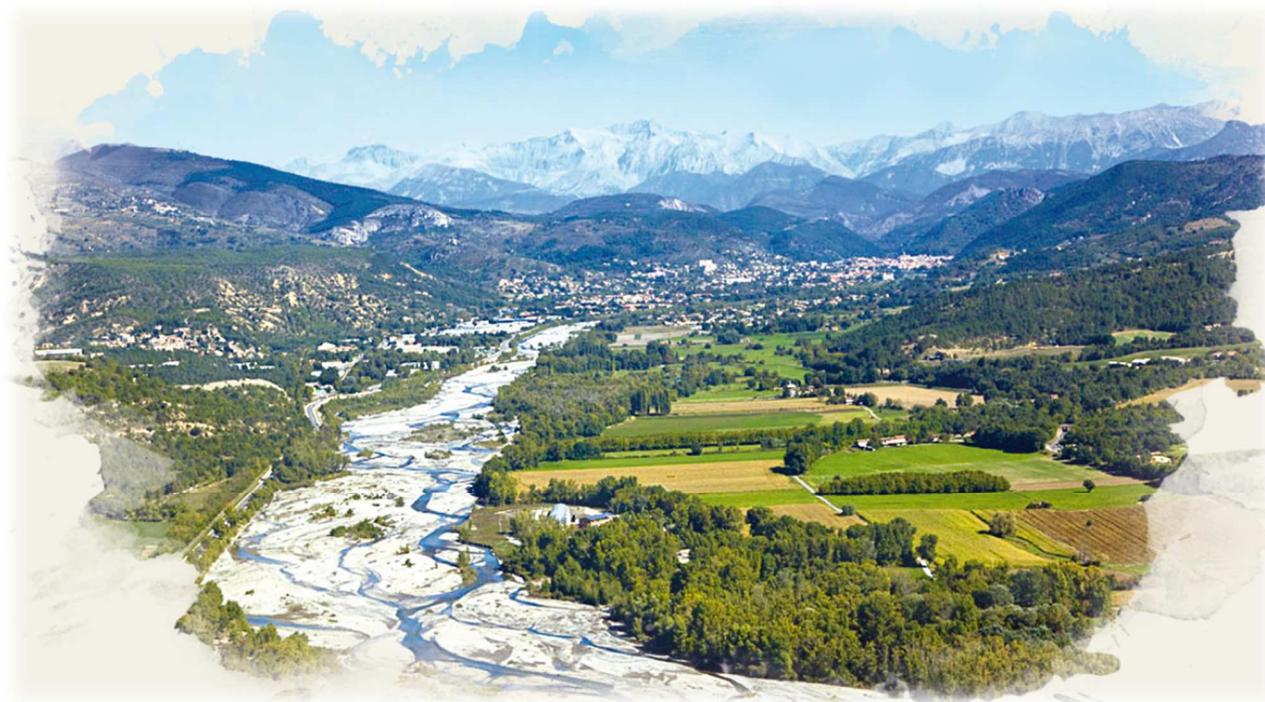
⇒ Ces deux Comités sont intimement liés, leur coopération et coordination est indispensable pour arriver à des solutions collectivement appropriées et acceptées.

## Election du Président du Comité de Rivière

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
- 2. Election du Président du Comité de Rivière**
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



# Election du Président du Comité de Rivière

Le Président du Comité de Rivière obligatoirement issu du collège des Collectivités Territoriales

## Qui vote ?

Les membres des collèges des Collectivités territoriales et les Usagers

## Modalités du vote :

1. Nomination des deux assesseurs (le doyen d'âge et le benjamin)
2. Appel aux candidats
3. Vote à bulletin secret
4. Dépouillement
5. Annonce du résultat
6. Signature du procès-verbal de l'élection par les assesseurs

**Candidat A : XXXXXXXXXXXX**

**Candidat B : XXXXXXXXXXXX**

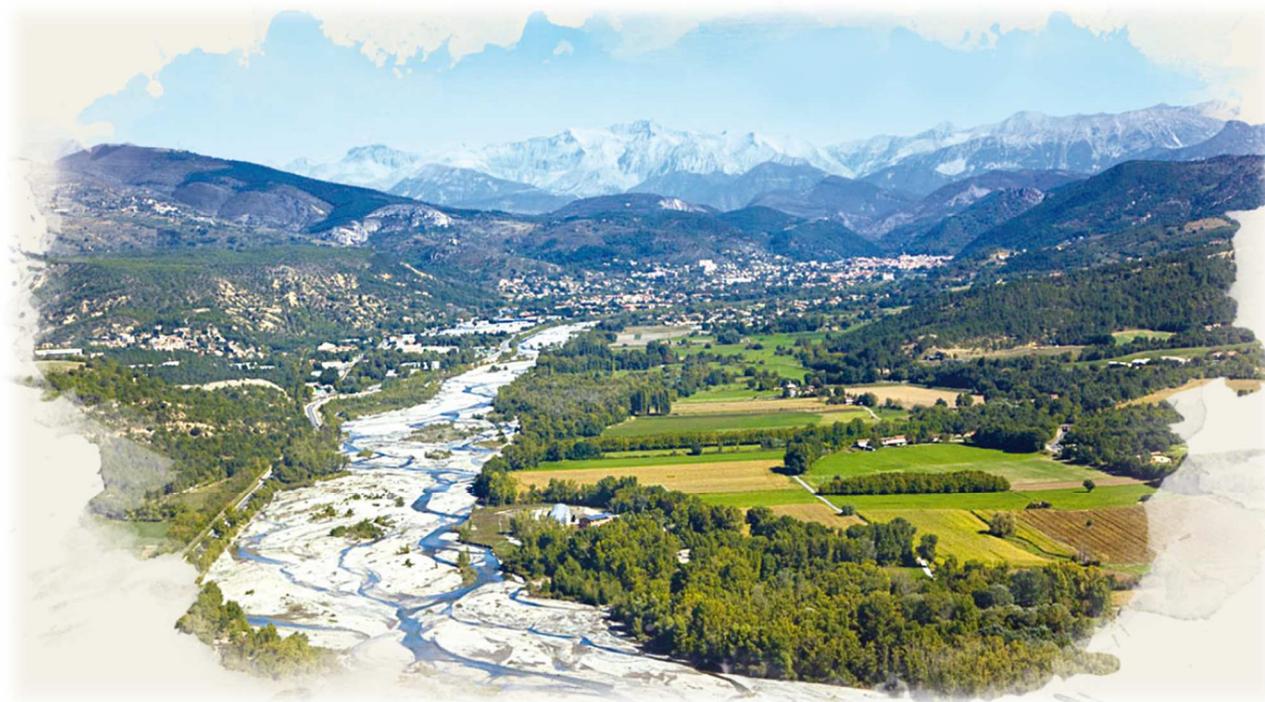
**Candidat C : XXXXXXXXXXXX**

## Désignation des membres du Bureau

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
- 3. Désignation des membres Bureau**
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



# Désignation des membres du Bureau

## Missions du bureau :

- Pas un organisme de décision
- Débat des orientations à soumettre au Comité de Rivière et recherche des consensus lorsque les analyses sont divergentes
- Se réunit autant que de besoin sur convocation du Président

## Proposition de composition :

⇒ **Président du Comité de Rivière + Deux membres par collèges**

- *Collège des représentants des Collectivités territoriales*
- *Collège des représentants des Usagers*
- *Collège des représentants de l'Etat*

*Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
- 4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat**
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

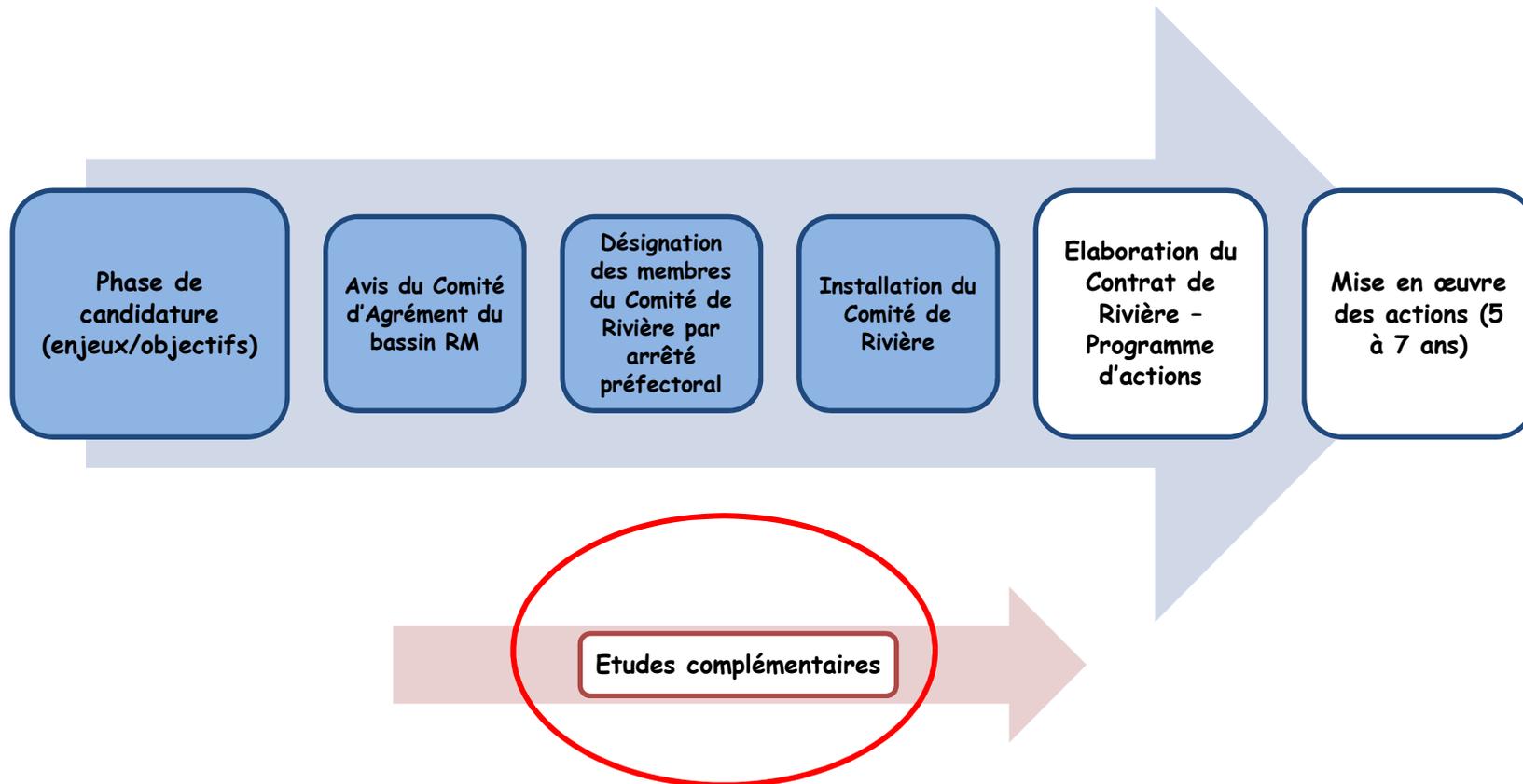
*Clôture de séance*

## Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat

*(SMAB)*



## Les prochaines étapes de l'élaboration et méthodologie proposée



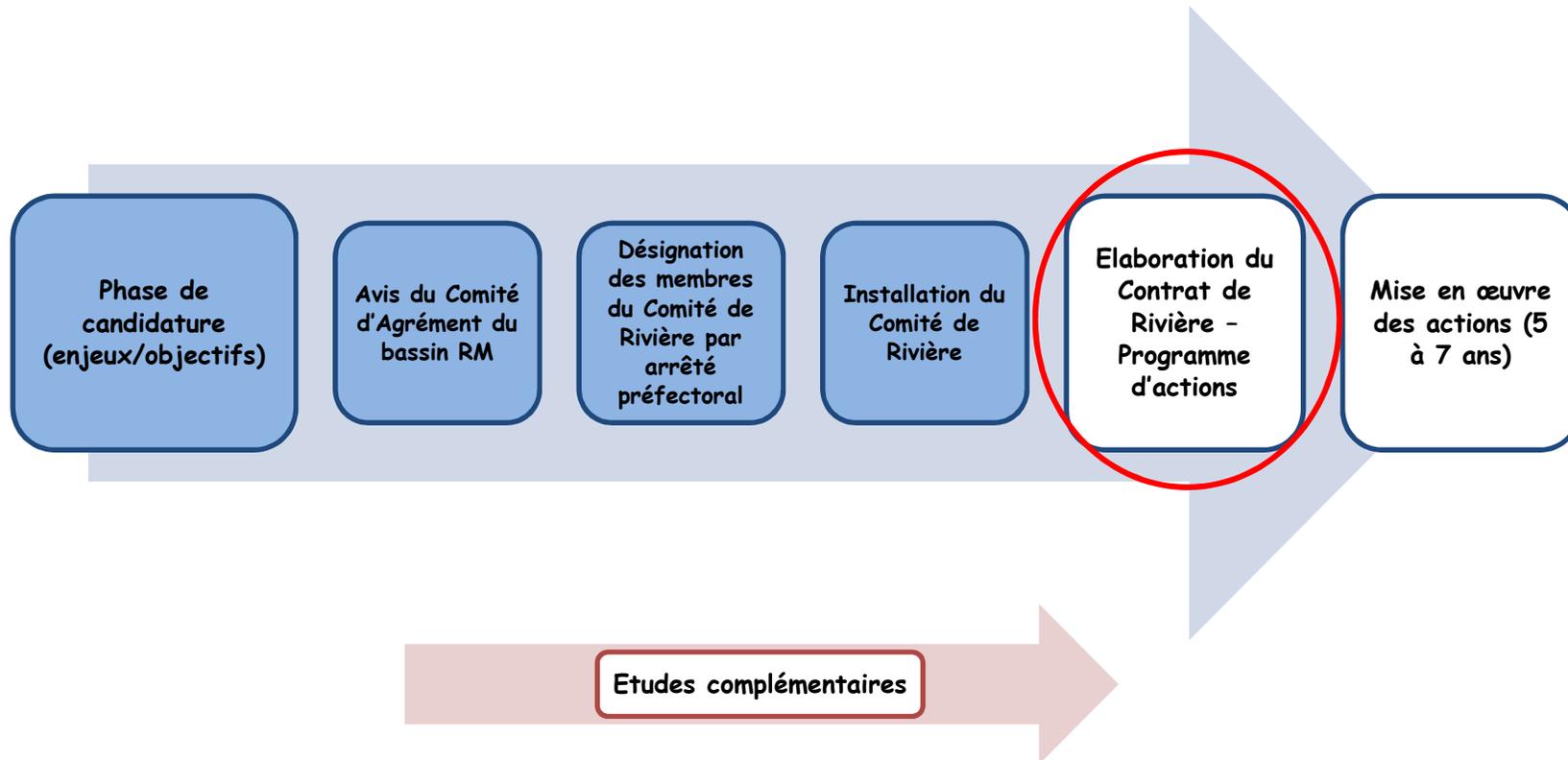
1. La poursuite des études complémentaires (différents comités de pilotages, comités techniques....)

## Etudes complémentaires ?

- ⇒ Pourquoi ? Définir et prioriser les actions à inscrire au Contrat de Rivière
- ⇒ Par qui ? 16 « études » portées par la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général 04, la DDT 04, la Réserve Géologique et le SMAB
- ⇒ Présentation plus complète au prochain Comité de Rivière - *Liste exhaustive dans le dossier séance*

Volet du Contrat	Exemple d'études complémentaires
<b>VOLET A</b> Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines	Bilan de l'assainissement sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration - stagiaires SMAB
	Caractérisation des pratiques agricoles et impacts sur la qualité de l'eau - Chambre d'Agriculture 04
	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles avant le démarrage du Contrat - Conseil Général 04
<b>VOLET B1</b> Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique	Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone (patrimoine naturel : état de lieux et recommandation de gestion)
<b>VOLET B2</b> Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau	Définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des transits sédimentaires et piscicoles de la Bléone et de ses affluents
<b>VOLET B3</b> Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable	Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone - Chambre d'Agriculture 04
<b>VOLET C1</b> Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public	Conception d'un bulletin de liaison, d'une charte graphique et d'un site internet pour le SMAB et le Contrat de Rivière <b><a href="http://www.smableone.fr">www.smableone.fr</a></b>

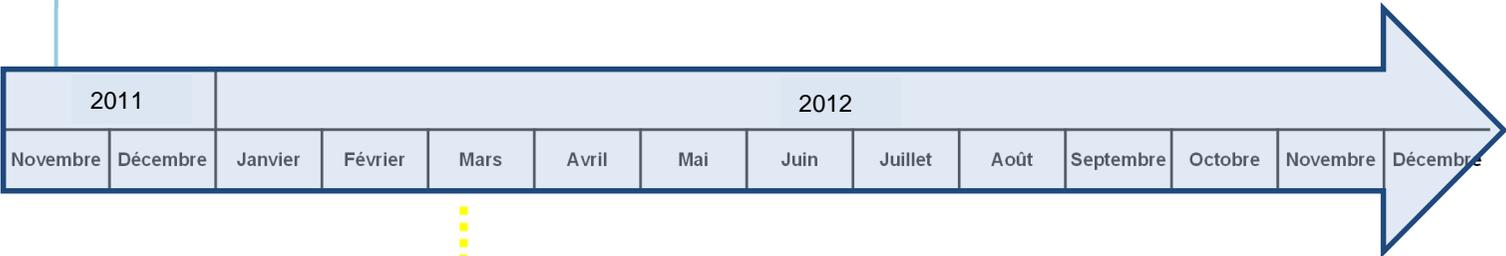
## Les prochaines étapes de l'élaboration et méthodologie proposée



1. La poursuite des études complémentaires (différents comités de pilotages, comités techniques....)
2. La co-construction du programme d'actions lors de :
  - Commissions Thématiques
  - Réunions Géographiques

	Commissions Thématiques	Réunions Géographiques
<b>Objet principal</b>	<b>Réunions de travail des maîtres d'ouvrages potentiels et des financeurs pour la construction du programme d'actions</b>	<b>Réunions de concertation locale « grand public »</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des actions prioritaires identifiées par thèmes selon les objectifs fixés</li> <li>➤ Discussions sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le portage des actions</li> <li>- leur priorisation</li> <li>- leur financement</li> <li>- le calendrier de réalisation</li> </ul> </li> </ul>	<p>Présentation de la démarche</p> <p>Information / concertation élargie sur le programme d'actions</p>
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission I : Lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux</li> <li>• Commission II : Restauration des milieux aquatiques et gestion des risques naturels</li> <li>• Commission III : Optimisation de la gestion quantitative de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable</li> <li>• Commission IV : Mise en valeur des milieux et des paysages et développement d'outils de sensibilisation du grand public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Bléone amont et affluents »</li> <li>• « Bléone aval et affluents »</li> <li>• « Bès »</li> <li>• « Duyes »</li> </ul>
<b>Réunions prévues</b>	2 séries	1 série

**16/11/2011**  
**1<sup>er</sup> COMITE DE RIVIERE**  
Installation du Comité de Rivière



**Positionnement des Maîtres d'ouvrages**  
**Rédaction des fiches actions**

**Mars 2012**  
**1<sup>ères</sup> réunions thématiques**  
Définition du programme provisoire  
( 1<sup>ère</sup> série d'actions)



**Résultats des études complémentaires**

**Exemple de fiche-action** (un plan permettant de localiser l'action doit accompagner ce tableau)

VOLET B		MAITRISE, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU	
OBJECTIF	B3	Mettre en valeur les cours d'eau	
COURS D'EAU	Garon		
OPERATION	B3-G4	Mise en valeur de la vallée du Garon et du Mornantet : communes de Grigny et Givors.	
		B3-G4	
		Basse vallée du Garon à Givors	
		2003	

• **Contexte**

Le Garon traverse au niveau de son cours aval l'agglomération de Givors et de Grigny. Des chemine-ments existent mais ne sont pas continus. La traversée de l'agglomération sera concernée par des tra-vaux d'aménagement hydraulique de protection en crue trentennale (opération B1-G2).

• **Définition de l'opération**

La définition exacte de l'opération sera précisée au moment des travaux d'hydraulique engagés par le SMAVG sur ces communes, mais dès aujourd'hui une volonté pour mettre en valeur les rivières au sein de la ville est exprimée.

• **Conditions d'exécution**

La mise en œuvre des travaux devra être coordonnée avec la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique.

• **Devis estimatif**

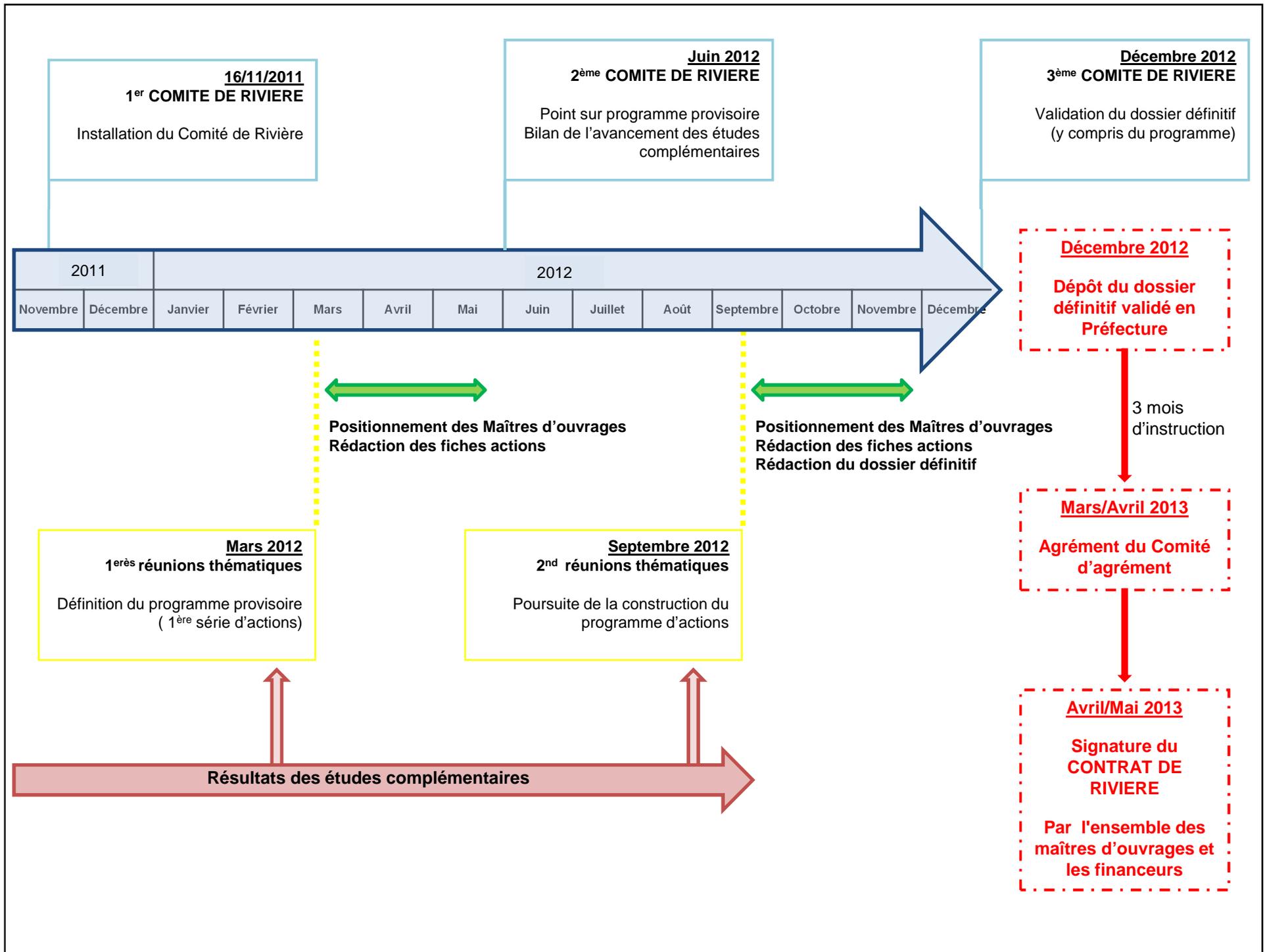
- Création d'un chemin de découverte (1500ml à 150 FHT/ml)	225 000 FHT
- Aménagement d'une passerelle en rive (portée 8m)	300 000 FHT
- Aménagement d'une passerelle sur le Garon (portée 10 m)	400 000 FHT
- Achat de zone inondable (2000 M2)	20 000 FHT
TOTAL	945 000 FHT

• **Maître d'ouvrage**

Grigny

• **Plan de financement et phasage prévisionnel**

			A.E.	Région	CG 69	E.U.	Etat	M.O.
Création d'un chemin	2003	225 000 FHT		20%	AD		15%	AD
Création de deux passerelles	2003	700 000 FHT		20%	AD		15%	AD
Achat zone inondable	2003	20 000 FHT		20%	AD		25%	AD
Total		945 000 FHT						





SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BLÉONE

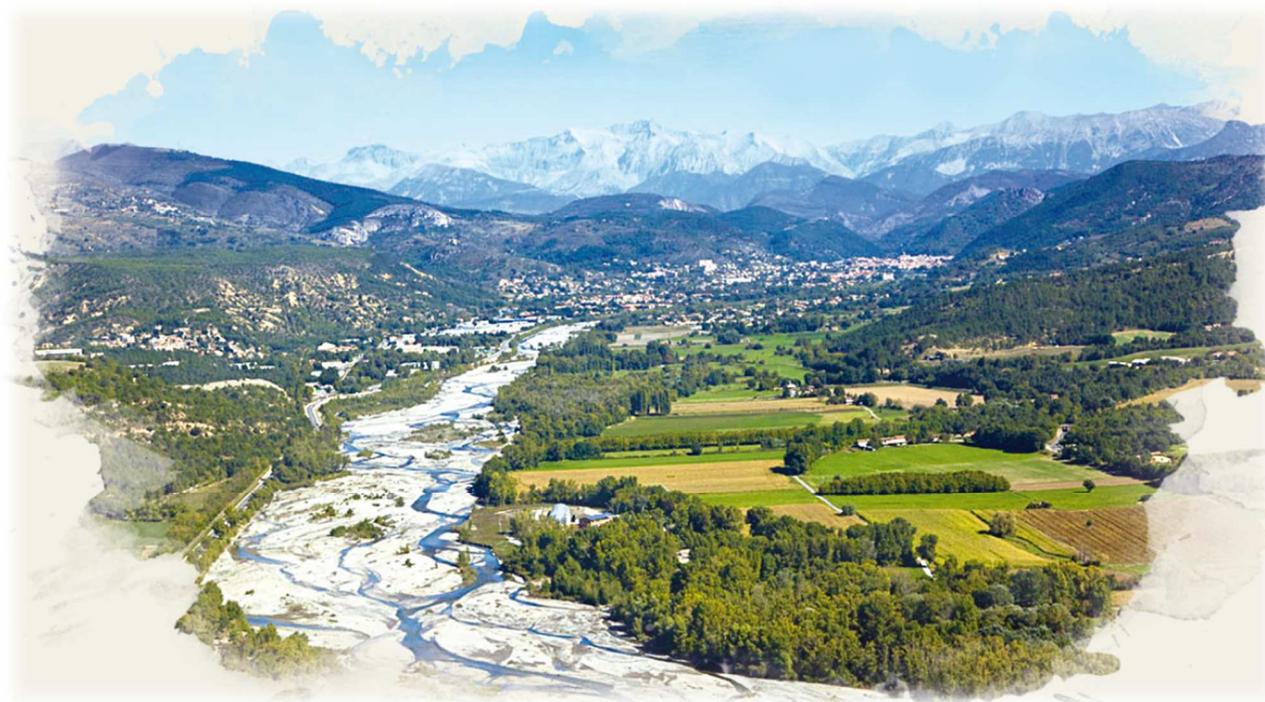
*Le pays des sources*

## Elaboration des listes des Commissions Thématiques

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
- 5. Elaboration des listes Commissions**
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



## Commissions thématiques :

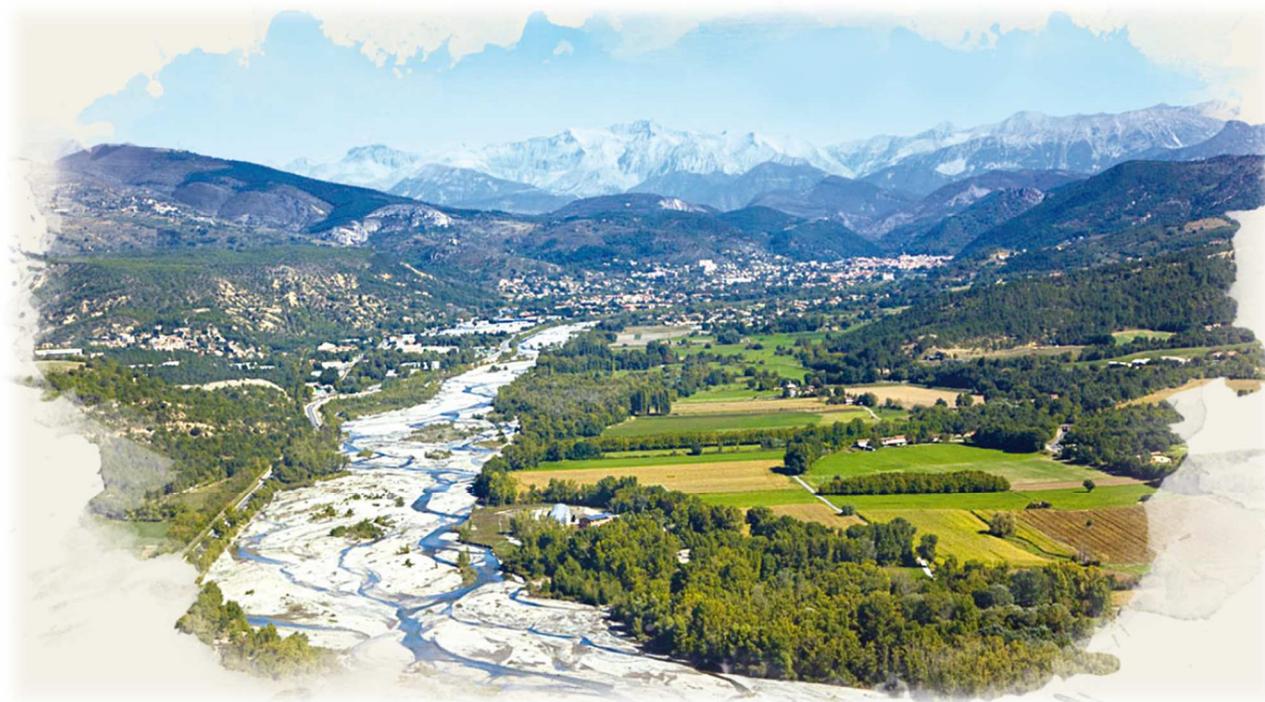
- Commission I : Lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux
- Commission II : Restauration des milieux aquatiques et gestion des risques naturels
- Commission III : Optimisation de la gestion quantitative de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Commission IV : Mise en valeur des milieux et des paysages et développement d'outils de sensibilisation du grand public

*Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
- 6. Approbation du Règlement Intérieur**

*Clôture de séance*

## Approbation du Règlement intérieur du Comité de Rivière



**Ce règlement fixe :**

- Les missions du Comité de Rivière
- Son organisation
- Son fonctionnement
- Les modalités de révisions/modifications



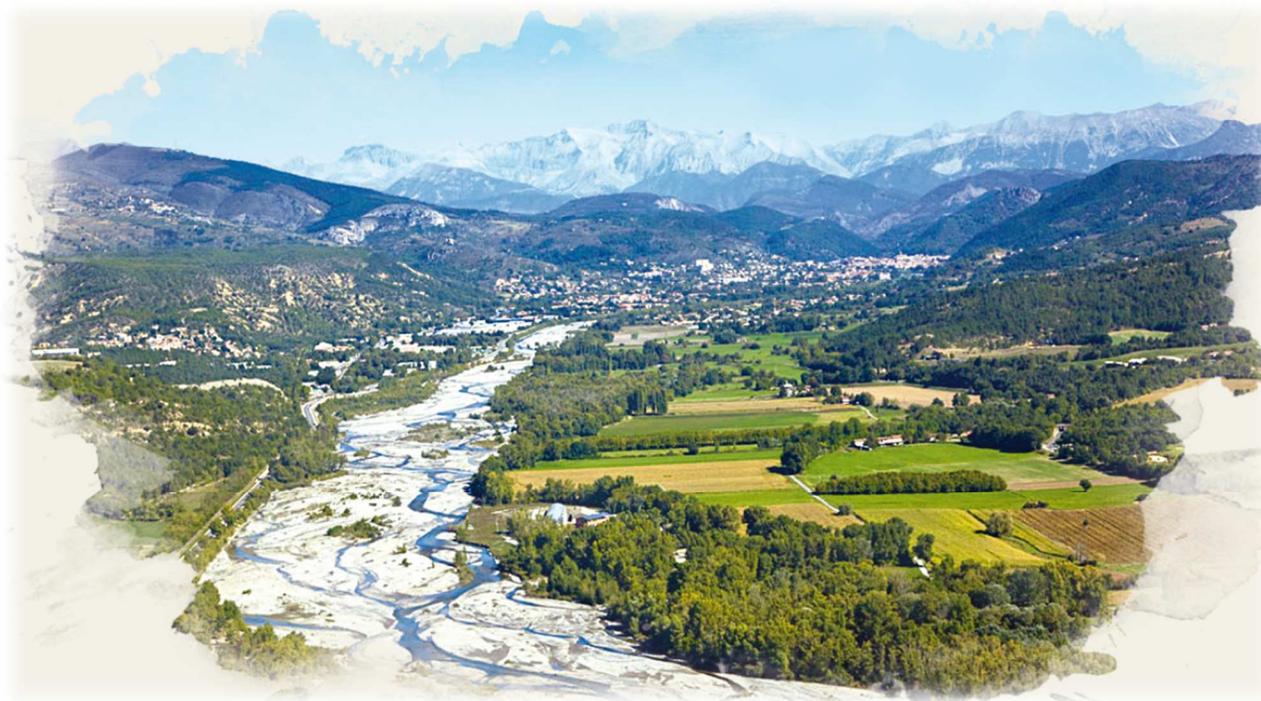
SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BLÉONE

*Le pays des sources*

### *Ouverture de séance*

1. Présentation du projet de Contrat de Rivière
2. Election du Président du Comité de Rivière
3. Désignation des membres Bureau
4. Présentation des prochaines étapes d'élaboration du Contrat
5. Elaboration des listes Commissions
6. Approbation du Règlement Intérieur

### *Clôture de séance*



***Merci de votre attention ...***